

COMMUNE DE SEGUR LE CHATEAU

Conseil Municipal
Séance du 13 AVRIL à 20H30

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L. 2121- 25
du Code des Collectivités Territoriales.

Présents : POURCHET Roland, DESMOULINS Muriel, VIGNAL Sonia, DAVID Pierre, Jean-Louis LABONNE, POURRE Jacky, DESMOULINS Michel, PIERRE FRANCOIS Emmanuel, DELAHAYE Diana

Absent excusé : BERINGS Ludgerus,

Pouvoir : BERINGS Ludgerus à DESMOULINS Muriel

DESMOULINS Muriel a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- procédure de correction d'écritures budgétaires liées à la négociation de l'emprunt, sur exercice 2021
- acceptation fonds de concours de la Communauté de Communes pour les travaux d'extension réseau d'assainissement

Le conseil accepte à l'unanimité.

1/ Vote des taux d'imposition 2022

Sur proposition du Maire, et après discussion sur le fait que l'équipe municipale est en mesure de mettre en place des recettes supplémentaires (droits de stationnement, location gîte communal) autre qu'une augmentation des impôts fonciers, il est proposé au conseil de ne prévoir aucune hausse des taux communaux cette année, car il est déjà constaté une hausse des bases nationales mais aussi des taux de la Communauté de Communes.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

VOTES : 10 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

2/ Vote du compte administratif 2021 du budget principal et du budget annexe d'assainissement

Pierre DAVID prend la présidence de la séance, et le Maire se retire et ne procédera pas au vote. Pierre DAVID procède à la présentation et au vote des comptes administratifs 2021 du budget principal et du budget annexe assainissement dressé par Roland POURCHET, Maire.

BUDGET PRINCIPAL :

La section de fonctionnement présente : Un résultat positif annuel de 27 083.04 €
Un résultat antérieur excédentaire de 122 552.84 €
Un excédent cumulé de 149 635.88 €

La section d'investissement présente : Un résultat positif annuel de 33 906.48 €
Un résultat excédentaire antérieur de 1 159.27 €
Un résultat cumulé excédentaire de 35 065.75 €

Ces comptes 2021 sont approuvés à l'unanimité par le conseil.

VOTES : 9 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT :

La section de fonctionnement présente : Un résultat positif annuel de 8 113.32 € qui sera reporté en recettes d'investissement au budget prévisionnel 2022.

La section d'investissement présente : Un résultat positif annuel de 7 645.07 €
Un résultat antérieur déficitaire de 78 243.44 €
Un résultat cumulé déficitaire de 70 598.37 €

Ces comptes 2021 sont approuvés à l'unanimité par le conseil.

VOTES : 9 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

3/ Affectation des résultats 2021

BUDGET PRINCIPAL :

Le résultat excédentaire cumulé de fonctionnement d'un montant de 149 635.88 € sera affecté en totalité en recette de fonctionnement au BP 2022.

Le résultat excédentaire cumulé d'investissement d'un montant de 35 065.75 € sera affecté en totalité en recette d'investissement au BP 2022.

VOTES : 9 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le résultat excédentaire de fonctionnement de l'année d'un montant de 8 113.32 € sera affecté en totalité en recette d'investissement au BP 2022.

Le résultat déficitaire cumulé d'investissement d'un montant de 70 598.37 € sera affecté en totalité en dépense d'investissement au BP 2022.

VOTES : 9 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

4/ Vote des budgets primitifs 2022 du budget principal et annexe d'assainissement

BUDGET PRINCIPAL :

Section de fonctionnement

Recettes : Recettes réelles = 215 138,00 €
Excédent reporté = 149 635.88 €
Total = 364 773.88 €

Dépenses : Dépenses réelles = 364 773.88 €
dont financement à la section investissement : 126 666.88 €

Section d'investissement

Recettes : 166 699.63 € dont un excédent reporté de 35 065.75 €
Dépenses : 166 699.63 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement

Recettes et dépenses : 35 251.00 €

Section d'investissement

Recettes : 119 849.37 € dont un virement de 8 113.32 € de la section de fonctionnement.
Dépenses : 119 849.37 € dont un déficit antérieur de 70 598.37 €

5/ Mise en œuvre d'une procédure semi budgétaire et comptabilisation des provisions

Le Maire informe le conseil, que sur proposition du trésorier, il est nécessaire de constituer une provision semi-budgétaire d'un montant de 270 €, montant correspondant à 15% (plancher de dotation) des créances, dont le recouvrement n'est pas assuré (1 800 € de créances).

Le Conseil Municipal, décide donc d'inscrire au BP 2022 les crédits relatifs à ces provisions.

VOTES : 10 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

6/ Procédure de correction d'écritures budgétaires sur exercice 2021

Suite à la négociation de l'emprunt du prêt initial contracté en 2011, des écritures ont été comptabilisées sur l'exercice 2021. Il s'avère que ces écritures ne sont pas correctes, toutefois les comptes 2021 sont clos, mais il faut corriger la discordance entre la dette réelle contractée, soit 159 000 € et celle inscrite au bilan comptable 2021, pour un montant 149 841 €.

Le Maire, sur proposition du trésorier, demande au conseil municipal de passer les écritures de correction budgétaire suivantes :

- Débit de 9 159 € au compte 1068
- Crédit de 9 159 € au compte 1641.

VOTES : 10 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

7/ Mode de participation aux dépenses de la FDEE 19

Le montant de la participation annuelle 2022 de la commune à la FDEE 19 s'élève à 450,10 euros.

Il existe 2 possibilités de paiement, soit une participation fiscalisée (mise en recouvrement par les services fiscaux, auprès des administrés), soit une participation forfaitaire (inscription au budget de la commune en section de fonctionnement).

Le conseil décide d'opter pour la participation forfaitaire.

VOTES : 10 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

8/ Mise à jour du tableau des emplois pour création d'emploi

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal pour la bonne organisation des services, de créer un emploi d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires, à partir du 1^{er} juillet 2022, pour le poste de secrétariat de mairie/gestion de l'Agence Postale/régisseur, afin d'augmenter le temps de travail de Sabrina.

VOTES : 10 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

9/ Recrutement d'un agent contractuel sur le poste d'adjoint technique

Le Maire rappelle au conseil qu'il existe au tableau des emplois de la commune, un emploi permanent d'agent d'entretien sur le grade d'adjoint technique, à temps non complet, à raison de 4 heures hebdomadaires, poste qu'occupe Sabrina à ce jour.

Toutefois, compte tenu que Sabrina souhaite cesser ses fonctions afin d'assurer le nouveau poste administratif à raison de 28H hebdomadaire, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel pour une durée d'un an.

Descriptif du poste :

Agent d'entretien (ménage bâtiments communaux + entretien du gîte communal)

4 h/semaine lissé sur toute l'année

En contrat à durée déterminée de 1 an renouvelable dans la limite de 6 ans

Expérience professionnelle, sérieux et rigueur sont demandés.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à publier l'offre d'emploi et à procéder au recrutement.

VOTES : 10 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

10/ Détermination des droits et tarifs de stationnement

Le Maire propose au conseil de déterminer les droits et les tarifs de stationnement, sujets déjà évoqués en réunion de travail :

- Parkings payants : parking du Bois et Place du Champ de Foire
- Période concernée : du 1er avril au 1er novembre de chaque année,
- Durée du droit de stationnement : une journée maximum allant de 8H00 à 22H00.
- Tarifs : 2 € par jour pour les véhicules légers et 4 € pour les camping-cars

- Exonérés du droit de stationnement :
 - habitants résidant de manière permanente,
 - les habitants en résidence secondaire,
 - la clientèle des meublés de tourisme de Ségur-le-château
 - les cars et bus de tourisme, sous réserve d'être pourvus d'une carte de résident
 - les véhicules appartenant à des handicapés ou utilisés pour leur transport, sous réserve d'être pourvus d'un signe distinctif attestant leur affectation. Ils devront stationner sur les emplacements prévus à cet effet.

VOTES : 10 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

11/ Création régie de recettes pour les droits de stationnement

Cette régie est nécessaire suite à l'installation des horodateurs pour relever le numéraire émanant des droits de stationnement, et de le déposer dans les services dédiés.

Il sera également mis en place le paiement par carte bleue et il faudra adhérer au service DFT de la Direction Départementale des Finances Publiques.

Le Maire indique qu'il lui appartient de désigner un régisseur titulaire et un régisseur suppléant, sur avis conforme du comptable. Il propose de nommer Sabrina en tant que titulaire et Laurent en tant que suppléant.

Les régisseurs ne peuvent pas être des élus, mais uniquement des employés.

Le relevage se fera une fois par semaine.

VOTES : 10 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

12/ Acceptation fonds de concours de la Com Com Pays de St Yrieix

Le Maire informe le conseil que la Communauté de Communes a approuvé l'attribution à la commune d'un fonds de concours d'un montant de 5 000 € pour les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif dans la ruelle de l'Aumonière, qui s'élève à 18 265 € HT.

Le conseil accepte l'attribution de ce fonds de concours.

VOTES : 10 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

13/ Questions diverses

- Un point sur le cimetière est réalisé : suite à une invitation de l'ADM à une formation sur la gestion du cimetière, réalisée par le groupe ELABOR, le maire propose à la commission cimetière d'y assister
- La mairie a été saisie d'une demande d'une personne de la commune de Payzac, organisatrice de brocantes, qui souhaite en organiser sur Ségur, le 1^{er} dimanche de chaque mois de juin à octobre. Le conseil est plutôt favorable sous réserve de ne pas porter concurrence aux associations du village. 2 conseillers se sont proposés pour la rencontrer avant décision définitive du conseil.
- La com com recherche un référent parmi les conseillers, en développement durable, Diana DELAHAYE est volontaire.
- Immeubles en péril : une négociation est en cours avec un héritier de la famille Pouyadoux, avant la phase de procédure de mise en péril.
Pour l'immeuble Paupe, un héritier a prévu des travaux de mise en sécurité début mai.

La séance est levée à 23h00.